



**AVIS PUBLIC  
ÉVALUATION FONCIÈRE  
DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL  
1<sup>ère</sup> ANNÉE**

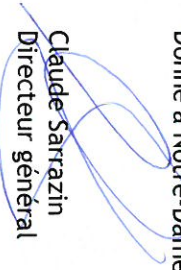
**AVIS PUBLIC** est par la présente donnée que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette pour les années 2021, 2022 et 2023 a été déposé au bureau de la soussignée au 45, rue Des Saules, Notre-Dame-de-la-Salette, Qc., le 10 septembre 2020 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières.

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, doit être déposée avant le 30 avril 2021 ;

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
**M.R.C. des Collines-de-l'Outaouais, 216, chemin Old Chelsea, Chelsea (Québec) J9B 1J4**
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué (ou à la municipalité);
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 196-13 de la M.R.C. des Collines-de-l'Outaouais et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande ;
- la demande de révision doit être faite selon la plus tardive des échéances entre :
  - avant le 1<sup>er</sup> mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation
  - 60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation

Donné à Notre-Dame-de-la-Salette, le 14 septembre 2020.

  
Claude Sarrazin  
Directeur général